



## AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 13 juillet 2021, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, statuera, à huis clos, sur cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

### **Emplacement : avenue des Tourterelles - superficie (lot 2 047 956)**

#### **Nature et effet de la demande :**

Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur un lot ayant une superficie de 566 mètres carrés dans la zone H-15 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une superficie minimale de 580 mètres carrés dans la zone concernée.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et de la résolution numéro 2020-05-162, il a été résolu de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite. Pour ce faire, vous êtes invités à vous faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant vos commentaires et questions **au plus tard le 2 juillet 2021 à 16h30** par courriel à [cprimeau@ville.lescedres.qc.ca](mailto:cprimeau@ville.lescedres.qc.ca) ou par la poste au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Toutes vos question et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 21<sup>e</sup> jour de juin 2021.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier

---

### **Certificat de publication**

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure pour la superficie minimale d'un lot sur l'avenue des Tourterelles pour le lot 2 047 956 aux deux endroits désignés par le Conseil en date du 21 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier